

26/03/2018

## **LA DEFORESTATION, UN DRAME HUMAIN**

Mighty Earth, ONG environnementale américaine, rappelle dans son dernier rapport paru le 26 mars 2018 que la culture du soja en Amérique du Sud a aujourd'hui des effets désastreux sur l'environnement, les communautés, en provoquant le déplacement massif de peuples autochtones, sans compter l'impact des pesticides sur les travailleurs et leur famille.

La déforestation galopante, que ce soit pour la monoculture du soja en Amérique latine, des palmiers à huile en Asie, du cacao en Afrique..., a aussi pour conséquences du travail forcé et du travail des enfants, observe Ressources Humaines Sans Frontières (RHSF)

L'ONG estime pourtant que des pratiques humainement responsables sont possibles, avec un véritable engagement des donneurs d'ordre sur leur devoir de vigilance vis-à-vis de leur chaîne de sous-traitance, et une intégration travail et éducation.

### **Le soja, une catastrophe humanitaire**

En France, impossible de faire ses courses dans un supermarché sans acheter des produits élevés au soja d'Amérique latine (viande, volailles, poissons), dans lesquels le soja est incorporé (lait, sauce...), ou en l'état (graines grillées, pousses...).

Or, selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), entre 2000 et 2010, l'Amérique du Sud a perdu chaque année 4 millions d'hectares de forêt du fait du développement de la culture du soja. Les communautés autochtones impactées sont contraintes de quitter leur environnement et, souvent marginalisées et discriminées, elles se trouvent alors dans une situation de grande vulnérabilité.

Expulsées de leurs terres, elles perdent leurs moyens de subsistance traditionnels (cultures vivrières, artisanat...). Pour survivre, elles n'ont d'autres choix que d'être embauchées dans le secteur informel, ou de travailler pour des employeurs qui les ont expropriées, à cultiver des produits qu'elles ne consommeront pas, sans syndicats pour les défendre, payées non pas individuellement à l'heure, mais au « seau », ce qui pousse toute la famille à travailler pour en remplir le plus possible, y compris les enfants.

« Lorsque l'adulte ne peut pas travailler, des pressions sont exercées sur les enfants pour compenser la perte de revenu. De plus, les travailleurs adultes recevant de faibles salaires accompagnés d'exigences élevées en matière de productivité, cela encourage les familles à amener leurs enfants au travail afin d'augmenter leur niveau de production », explique Diane Mull, présidente de l'ONG International Initiative to End Child Labor (IIECL).

### **Les enfants contraints de travailler**

Les conséquences sont désastreuses pour les enfants, très nombreux à travailler dans l'agriculture dans le monde : selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), ce secteur économique concentre 71% du travail des enfants. Et, tous secteurs confondus (agriculture, industrie...), 152 millions d'enfants, soit près d'un enfant sur dix, se trouvent en situation de travail abusif. Près de la moitié d'entre eux, enfin, accomplissent des tâches dangereuses.

Mighty Earth cite le cas du Chaco, en Argentine, où la plupart des fermes de soja utilisent l'herbicide glyphosate, vendu par la société Monsanto sous le nom de Roundup. Diane Mull (IIECL) rappelle que cette utilisation se fait trop rarement suivant les instructions de Monsanto, faute de formation et d'équipements adéquats de protection individuelle pour

la majorité des travailleurs agricoles dans les pays en développement. Les enfants, en tant que travailleurs non protégés, mais aussi en tant que membres des communautés vivant près des plantations, sont alors doublement exposés aux effets néfastes des pesticides. Les progrès réalisés dans l'élimination du travail des enfants dans l'agriculture ont été jusqu'à présent limités, en raison des particularités de ce secteur économique : non application des législations nationales lorsqu'elles existent, syndicalisation peu répandue, travaux saisonniers impliquant l'afflux soudain sur les plantations d'une main d'œuvre considérable, part importante du travail informel. En Argentine, par exemple, le ministre du Travail estimait en 2012 que 80% des travailleurs ruraux n'étaient pas enregistrés. Ces freins sont particulièrement patents dans les zones de monoculture, comme le café ou les bananes au Panama, le cacao en Côte d'Ivoire... soulignent les ONG de terrain comme RHSF ou IIECL.

### **Des initiatives, un espoir est permis**

Face à l'impact négatif de la déforestation sur l'environnement, les communautés et les enfants, organisations internationales, Etats, donneurs d'ordres, syndicats, ONG, consommateurs... conçoivent et expérimentent des solutions innovantes, concrètes et efficaces, pour produire et consommer de manière responsable. L'un des enjeux majeurs de ce siècle.

« Nous avons tous un rôle à jouer, en nous assurant que ce qui nous nourrit, nous habille, nous divertit, que ce que nous vendons ou consommons, n'a pas créé la misère, la maladie ou la destruction d'un écosystème à l'autre bout du monde », rappelle Martine Combemale, directrice de RHSF.

Par exemple, face à la pression de clients en France et dans d'autres parties de l'Europe, des agro-industriels ont décidé il y a une dizaine d'années de ne plus acheter de soja aux agriculteurs qui déboisaient en Amazonie brésilienne : en trois ans, cette déforestation a très largement diminué. Dans le même temps, les surfaces dédiées au soja ont augmenté de plus de deux millions d'hectares, mais en agriculture responsable, sur des terres dégradées.

D'autre part, de nombreuses multinationales – dont Carrefour, L'Oréal ou Casino pour la France –, ont signé le manifeste du Cerrado initié par Greenpeace Brésil et le World Wide Fund for Nature pour lutter contre la déforestation dans cette région du Brésil.

### **Loi sur le devoir de vigilance : un véritable levier de changement**

Il y a un an, la France s'est dotée d'une législation très avancée sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) en les obligeant à publier un plan de vigilance. Ce document vise à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves à l'environnement, aux droits humains, ou encore à la santé et la sécurité des personnes. Et ce, dans les activités de l'entreprise, mais aussi - et c'est là que réside toute la valeur de cette loi - dans celles de ses filiales, de ses sous-traitants et de ses fournisseurs, en France comme à l'étranger.

Les donneurs d'ordre français du secteur agro-alimentaire ne peuvent plus ignorer la réalité et la nature des risques qui existent dans des filières comme le soja ou d'autres produits agricoles très consommés en France (café, cacao, bananes...). La loi sur le devoir de vigilance peut être un véritable levier de changement pour mettre en place des actions globales, transversales, qui ont impact positif sur les droits de l'Homme sans sacrifier la qualité de la production et la productivité.

Déjà, RHSF et IIECL travaillent au Panama à un projet global avec les planteurs et les communautés indigènes pour prévenir le travail des enfants, en les accompagnant dans un

projet de refonte de leur système de management et de gestion des recrutements et rémunérations, y compris dans les petites fermes.

Un système de gestion responsable des ressources humaines dans les plantations doit en effet s'assurer que le travail n'est pas un handicap pour les enfants\*, mais qu'il devienne au contraire un atout pour leur avenir.

On ne pourra pas lutter efficacement contre le fléau du travail des enfants, ni permettre un véritable décollage économique des communautés agricoles, sans en passer par le binôme formation-éducation.

### **Ecole de l'agriculture : intégrer le travail dans un système d'éducation**

Il faut être réalistes : dans de nombreuses sociétés, le travail des enfants est aujourd'hui profondément ancré au sein des populations agricoles. Fréquemment, les enfants sortent de l'école primaire à l'âge de 12 ans\* et n'ont pas d'autre solution que d'aller travailler.

Ni le commerce équitable, ni les petites plantations ne parviennent, seuls, à faire disparaître le travail des enfants. Il serait donc vain de demander une éradication pure et simple de ces pratiques. En revanche, il faut s'assurer que les travaux réalisés par l'enfant en âge de travailler, loin d'être abusifs, sont adaptés à son âge, conformes au droit international et aux législations nationales, et qu'ils contribuent à développer ses perspectives d'avenir.

Dans le cadre de leur projet au Panama, RHSF et IIECL identifient les tâches à risques, les compétences de demain pour mieux former les jeunes en accord avec la filière.

Alors, au lieu de faire travailler les enfants dans les champs à des besognes qui les maintiendront toute leur vie dans une situation de précarité, il sera possible de les former pour occuper ces emplois du futur. Par exemple, des jeunes avec très peu de qualifications (niveau CM2) peuvent être formés à l'analyse de la qualité des cabosses de cacao.....

Dans la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, les solutions sont souvent à portée de main. Fréquemment, c'est l'inaction, plus que les réalités économiques, qui paralyse leur mise en place.

Diane Mull, présidente de l'International Initiative to End Child Labor (IIECL)  
Estelle Eeckeman, chargée de projets à Ressources Humaines Sans Frontières (RHSF)

\* Un enfant, selon la Convention internationale des Droits de l'Enfant, a moins de dix-huit ans. Il ne peut effectuer des tâches dangereuses, selon les conventions 182 et 138 de l'Organisation internationale du Travail (OIT), lorsqu'il a moins de 18 ans. Il peut travailler à des tâches légères à partir de 12 ans. La définition du travail léger n'est toutefois pas assez précise.